

**délibération :
D_2022_7_3**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 13

Date de convocation du : 21 Juin 2022

Présents : 12

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY Jocelyne, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEDIRAISON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine, Monsieur VIGIER Valérian

Votants : 12

**Objet : Approbation du
rapport sur le prix et la
qualité du service public de
l'eau et l'assainissement****Absent(s) :**

Excusé(s) : Monsieur LAMACHE Christophe

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et assainissement de l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE, comme le prévoient les dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des collectivités territoriales modifié par la loi 2015-992 du 17 août 2015 art.98.

Monsieur le Maire propose d'approuver le contenu de ce rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 28/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.

Au registre sur les
signatures pour copies
conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

